

La formation un jeu d'enfant !

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR LES REFERENTS SECURITES Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Objectifs de la formation :

- Situer le décret du 5 novembre 2001 comme socle réglementaire d'une Politique de Prévention et reconnaître les impacts de la sécurité sur l'entreprise et son management
- Assimiler une méthodologie d'analyse des risques
- Identifier les dangers et risques associés à l'environnement de travail
- Identifier les dangers et risques associés aux postes de travail
- Savoir transmettre les consignes de sécurité
- Savoir communiquer sur les risques avec la Direction
- Formaliser et mettre à jour un document de suivi des incidents et accidents
- Évaluer les résultats pour obtenir une démarche de progrès

Public concerné et pré requis :

- Responsable et animateur santé-sécurité,
- Responsable hygiène et sécurité,
- Membre du CSE (ancien CHST), manager.
- Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.
- Aucun pré requis

Modalités techniques et pédagogiques :

- La formation est réalisée à l'aide de support formateur (vidéoprojecteur, documentation, exercices...).
- Pour les stages en entreprise, prévoir une salle de formation : paperboard, vidéoprojecteur.

Suivi et évaluation :

- Évaluation à partir d'une étude de cas concrète et interaction permanente entre les participants et le formateur.
- Questions / Réponses tout au long de la formation et passage
- Attestation d'assiduité et de fin stage

Modalités de déroulement :

- Formation en INTRA : à partir de 1 jour (durée à définir avec le formateur) selon l'entreprise et les unités de travail associées
- Tarif INTRA sur devis
- Dates sur-mesure
- 16 centres de formations
- Horaires prévisionnels : Matins : 9h-12h30
A-m : 13h30-17h

Programme :

1. Présentation et Contexte
 - Le contexte historique
 - La culture de la sécurité
2. Contexte réglementaire issu du Code du Travail
 - Les obligations légales au regard des principes généraux de prévention
 - Le Document Unique sur les risques professionnels et le décret du 5 novembre 2001
 - Le règlement intérieur
 - Les institutions représentatives du personnel (CSE, délégués du personnel ...)
 - La responsabilité Civile et Pénale du Dirigeant
 - La délégation de pouvoir
 - La faute inexcusable et l'obligation de résultat
3. Les enjeux de la sécurité en entreprise
 - La sécurité, les enjeux pour la société, l'entreprise et les salariés
 - Les statistiques en matière d'accidentologie
 - Les coûts liés aux Accidents du Travail et Maladies Professionnelles
 - Les incidences de la sécurité sur l'entreprise, ses employés, les clients et sur les résultats
4. Évaluation des risques sur les postes de travail et les moyens de prévention
 - Les exigences du Document Unique sur les risques professionnels
 - Définition d'une unité de travail et des principaux termes : accidents, presque accidents, risques...
 - Définition et analyse des principaux risques selon la méthodologie proposée par l'Institut National de Recherche et Sécurité
 - Analyse des risques propres à l'environnement dans l'unité de travail
 - Analyse des risques spécifiques aux postes de travail dans l'unité de travail
 - L'évaluation des risques par rapport à l'organisation dans l'unité de travail
 - Évaluation des risques à l'aide d'une grille d'évaluation (fréquence et gravité)
 - Recherche des solutions d'amélioration et planification
 - Les moyens de protection mis à disposition des salariés
 - Les Equipements de Protection Individuelle : gants, lunettes, casques, bouchons auditifs, chaussures de sécurité...
 - Le plan de Prévention, organisation, formalisation et mise en place d'un plan d'actions
 - Enregistrer les accidents et les presque accidents
 - Identifier les causes premières ou miser sur la détection pour diminuer les risques
 - Faire vivre son Plan sécurité
5. La place du référent sécurité au sein de l'entreprise
 - Le référent sécurité : personnage central au sein du dispositif de sécurité
 - La communication des consignes de sécurité aux employés de l'unité de travail
 - Cibler les messages dans le temps
 - Créer une dynamique autour de la sécurité
 - Obtenir l'adhésion et la participation des employés au sein de l'unité de travail
 - Réagir au non-respect des consignes de sécurité et aux incidents imminents
 - La communication avec la Direction
6. Identifier les acteurs concernés et leur rôle respectif
 - Employeurs, médecine du travail, Anact, CARSAT, INRS, ...
 - Le rôle de la représentation du personnel, en particulier du CSE

MASTER CLASS FORMATION – La formation un jeu d'enfant !

N° Vert : 0 800 94 25 79 – www.masterclass-formation.fr – contact@masterclass-formation.fr

3, rue Maurice Kœchlin – 67500 HAGUENAU – RCS Strasbourg 788 891 513

Société à responsabilité Limitée au capital de 15 000 € - NAF 8559A

BANQUE EUROPEENNE CREDIT MUTUEL : IBAN FR76 1189 9001 0000 0201 4750 130 – BIC : CMCIFR2A

N° de déclaration d'existence : 42 67 049 38 67

La formation un jeu d'enfant !

Programme suite :

7. La responsabilité de l'entreprise

- Responsabilité civile : reconnaissance en accident du travail ou en maladie professionnelle, l'obligation de sécurité de résultat
- Les risques en matière de responsabilité pénale
- Le dispositif de contrôle sur la pénibilité

8. Préparer la démarche de prise en compte de la pénibilité

- Quelles sont les entreprises concernées ?
- Dans quel délai mettre en place un plan de prévention de la pénibilité ? Avec quel contenu ?
- Faut-il préférer ou non la négociation ?
- Quelles conséquences du défaut de plan de prévention ?
- Quel contrôle de l'administration ?
- Comment impliquer la direction et les salariés ?
- Comment utiliser la documentation existante ?

9. Elaborer le diagnostic : une étape fondamentale

- Les étapes de construction du diagnostic
- Les facteurs à prendre en compte
- Comment prendre appui sur le Document Unique ? Travailler en partenariat avec le CSE
- Atelier : analyse de situation d'exposition

10. Construire un plan d'action : agir concrètement

- Intégrer les contraintes réglementaires
- S'appuyer sur les mesures en place et les accords existants
- Comment choisir parmi les orientations proposées ?
- Sélectionner les indicateurs et les suivre
- Atelier : analyse d'expériences à partir d'un exemple de plan d'action

11. La gestion du compte professionnel de prévention

- Quels sont les salariés concernés ? Comment payer les cotisations ?
- Quel système de gestion faut-il envisager ?
- Quel usage le salarié peut-il faire de son compte pénibilité ?